

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 JUILLET 1887.

Institution d'un Conseil de prud'hommes à Liège.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

La province de Liège ne compte actuellement qu'un seul conseil de prud'hommes, celui de Verviers.

L'institution d'un conseil à Liège, plusieurs fois demandée, notamment en 1882, avait toujours rencontré une certaine opposition. Vers la fin de l'année 1885, des démarches émanant, entre autres, de l'Association des Mouleurs réunis de Liège, eurent pour résultat de faire soumettre de nouveau la question à l'administration communale de cette ville, aux autres conseils communaux faisant partie des deux cantons judiciaires, ainsi qu'aux associations commerciales.

Il résulte de cette enquête, que sur onze administrations communales interrogées, six se prononcent pour l'institution d'un conseil et cinq contre.

Ce sont précisément les administrations des communes les plus peuplées qui appuient le projet.

Les conseils de prud'hommes ont, partout où ils sont institués, rendu les plus grands services. Le Gouvernement, d'accord avec la majorité des autorités communales des deux cantons judiciaires de Liège, a donc l'honneur de vous proposer d'instituer cette juridiction si utile aux ouvriers et si propre à applanir leurs différends avec les patrons.

*Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie
et des Travaux publics,*

Chev. DE MOREAU.

PROJET DE LOI.

 Léopold II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, salut :

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics :

ARTICLE PREMIER.

Un conseil de prud'hommes est établi, en conformité de la
loi du 7 février 1859, dans la ville de Liège.

ART. 2.

Le ressort de ce conseil de prud'hommes comprend toutes
les communes des deux cantons judiciaires de Liège.

Donné à Bruxelles, le 14 juin 1887.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*

Chev. DE MOREAU.
